

Alerte pollution aux particules fines ^[1]

25 mars 2022



Photo: Ruben de Rijcke [CC BY-SA 3.0]

Des concentrations élevées de particules fines sont relevées dans l'air ces 24, 25 et 26 mars. Quelles précautions prendre pour être moins exposé à la pollution ? Comment polluer moins ?

C'est reparti. Le seuil de concentration de particules fines est dépassé, a annoncé la Cellule interrégionale de l'Environnement (Celine)^[1], la phase d'alerte est activée.

La concentration de particules fines (PM10) moyenne sur les dernières 24 heures a dépassé le seuil d'information (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) et va probablement dépasser **le seuil d'alerte (70 $\mu\text{g}/\text{m}^3$)** en Flandre.

- En Flandre la vitesse est limitée sur certaines routes et autoroutes à 90 km/h (indications "90 km/h SMOG").
- À Bruxelles la vitesse est diminuée à 50 km/h sur les axes limités habituellement à 70 ou 90 km/h, la STIB est gratuite ainsi que Villo et le chauffage au bois est interdit (sauf si c'est la seule source de chauffage dans l'habitation).
- En Wallonie la vitesse est limitée à 90 km/h sur certaines (portions d')autoroutes, cela est précisé à l'aide de panneaux spécifiques "vitesse maximale 90 km/h".

Préserver sa santé

Le premier réflexe à avoir, c'est de préserver ses poumons et sa santé de cet air pollué. En particulier, **pour les personnes les plus sensibles** (personnes âgées, jeunes enfants, asthmatiques et celles qui souffrent de problèmes respiratoires ou cardiaques) il est conseillé **d'éviter les efforts intenses en extérieur** (jogging, vélo...) et en tout cas d'éviter les grands axes routiers autant que possible (ceci est valable toute l'année).

On doit continuer à aérer sa maison, pour diminuer les pollutions intérieures mais on évite de le faire

pendant les heures où la pollution aux particules fines est plus élevée (début de matinée et de soirée).

Mais à plus long terme, il faut prendre des mesures en vue de limiter la pollution. Comme les concentrations élevées de particules proviennent de l'agriculture et du transport il est conseillé de moins et mieux utiliser la voiture : marche, vélo, transports en commun et covoiturage, réduction de la vitesse.

Ce sont d'ailleurs des mesures que l'on devrait favoriser en permanence, afin de diminuer également les émissions de gaz à effet de serre !

> Découvrez nos [16 actions concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique à son niveau](#) [2].

Des solutions à un problème permanent

On ne se préoccupe malheureusement du problème que lorsque le seuil d'alerte est dépassé au lieu de mettre en place des mesures structurelles^[2]. Les particules fines constituent en effet un enjeu de santé permanent : d'après les recherches scientifiques, il n'existe pas de seuil sous lequel elles ne provoquent pas d'effets néfastes pour la santé^[3]. Parmi les décisions fortes à prendre : l'interdiction des véhicules diesel. Plusieurs grandes villes telles que Paris, Mexico, Athènes et Madrid se sont engagées à le faire d'ici 2025. Quant à la Wallonie, elle envisage un avenir sans diesel pour 2030.

De plus en plus de zones comme la [Région bruxelloise](#) [3], la Ville d'[Anvers](#) [4] et [Gand](#) [5] interdisent l'accès aux véhicules les plus polluants^[4]^[6] et deviennent des **zones de basses émissions**. En Wallonie la circulation peut également être restreinte [dans certaines zones](#) [7].

Différents secteurs sont concernés par les efforts à mettre en place pour limiter l'émission de particules fines. Le citoyen a aussi un rôle à jouer, en particulier au niveau des transports. Les conseils adaptés aux pics de pollution gagneraient donc à être mis en pratique toute l'année !

> Lire : [Comment limiter la production de particules fines ?](#) [8]

[1] <http://www.irceline.be> [9]

[2] Une situation déplorée par [Inter-Environnement Wallonie](#) [10].

[3] Source : [Cellule Interrégionale de l'Environnement](#). [11]

[4] Voir par exemple cette [carte interactive](#) [12] du Centre européen des consommateurs - France

Mots-clés :

[pollution](#) [13]

[santé](#) [14]

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/alerte-pollution-aux-particules-fines>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/content/climat-arrete-den-faire-des-tonnes>

[3] <https://lez.brussels/mytax/fr/>

[4] <https://lez.antwerpen.be/?Taal=FR>

[5] <https://stad.gent/fr/zone-de-basses-emissions-gand>

[6] <http://re>

[7] <https://www.walloniebassesemissions.be/>

[8] <https://www.ecoconso.be/fr/content/pollution-comment-limiter-ses-emissions-de-particules-fines>

[9] <https://www.irceline.be/fr/smog/particules-fines-24-03-activation-de-la-phase-dalerte>

[10] <https://www.iew.be/le-soleil-brille-les-enfants-on-reste-a-l-interieur/>

[11]

<https://www.irceline.be/fr/documentation/faq/quelles-sont-les-lignes-directrices-de-lorganisation-mondiale-de-la-sante>

[12] <https://www.europe-consommateurs.eu/tourisme-transports/vehicule/eco-zones-en-europe.html>

[13] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/pollution>

[14] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/sante>